



**ASSOCIATION DES CADRES SCOLAIRES
DU QUÉBEC**

AVIS
relatif aux impacts des changements
aux règles budgétaires sur la gestion et l'organisation
des services de soutien et aux élèves issus de l'immigration

Novembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : L'IMMIGRATION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	3
1.1 Portrait de l'accueil des élèves immigrants dans les grandes régions administratives du Québec	3
1.1.1 <i>Contexte de l'immigration et de l'intégration d'élèves allophones dans les commissions scolaires du Québec</i>	<i>3</i>
1.2 Contexte politique du Québec et défis de l'accueil des élèves immigrants et des élèves allophones	3
DEUXIÈME PARTIE : LES RÈGLES BUDGÉTAIRES DE 2011-2012, DE 2012-2013 ET DE 2013-2014	6
2.1 Historique du financement et de la déclaration de la clientèle dans Charlemagne à partir des règles financières du MELS et des règles administratives de la DSCC	6
2.2 Commentaires généraux sur l'ensemble des règles budgétaires	13
2.3 Recommandations, orientations et questionnements sur des segments spécifiques des règles budgétaires.....	13
2.3.1 <i>À propos du calcul de l'allocation reliée à la mesure pour l'accueil des élèves</i>	<i>13</i>
2.3.2 <i>À propos du calcul de l'allocation reliée à la mesure pour le soutien des élèves déjà présents dans les milieux.....</i>	<i>14</i>
2.3.3 <i>À propos des mesures 30210, 30211, 30212 et 30213</i>	<i>15</i>
2.3.4 <i>À propos de la détermination des valeurs SASAF (10, 11, 22, 23, 32, 33 et 34, identifiées dans « autres mesures »)</i>	<i>15</i>
2.4 En guise de conclusion de la deuxième partie.....	17
TROISIÈME PARTIE : BESOINS DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION ET SOUTIEN AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DANS L'ORGANISATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES	18
QUATRIÈME PARTIE : AUTRES PISTES DE RÉFLEXION	19
CONCLUSION	21
ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE	23
ANNEXE 2 – TABLEAU COMPARATIF DU CHANGEMENT PAR RÉGION	26

INTRODUCTION

En 2012, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a modifié les modalités de subvention des services aux élèves issus de l'immigration. Jusqu'à ce moment, le financement était lié à chacun des élèves individuellement. Pour l'année scolaire 2012-2013, l'allocation a été allouée a priori aux commissions scolaires selon les caractéristiques de leur effectif scolaire pour les deux années précédentes (2009-2010 et 2010-2011). La Commission professionnelle des services éducatifs (CPSÉ) de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) a retenu, comme cible de travail de l'année 2012-2013, l'analyse des défis posés par l'intégration des élèves immigrants et allophones dans le contexte des changements des règles budgétaires du MELS dédiés à leur intégration culturelle, sociale et scolaire.

Le présent document qui porte sur ces défis comprend quatre parties. La première partie trace un rapide portrait de l'immigration dans les différentes régions administratives du Québec. Ce sont les deuxième et troisième parties qui font essentiellement état de questionnements, de commentaires et d'orientations reliés aux règles budgétaires des années 2012-2013 et 2013-2014 en lien avec les besoins des élèves et des commissions scolaires. Enfin, la quatrième partie propose d'autres pistes de réflexion issues des échanges avec les gestionnaires des commissions scolaires responsables du dossier.

Une liste de recommandations accompagne les différentes parties du document. Ces recommandations proviennent des entrevues réalisées dans 15 commissions scolaires ciblées. La méthodologie suivie par l'ACSQ s'est faite en trois temps : l'analyse des documents officiels du MELS et de la Direction des services aux communautés culturelles (DSSC) (les guides administratifs « L'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration » à l'intention des commissions scolaires pour l'année 2010-2011; la version de travail du 28 juin 2012; le guide officiel de 2012-2013; les règles budgétaires de 2012-2013; et les règles budgétaires de 2013-2014); la préparation d'un questionnaire d'entrevue (annexe 1) et la réalisation des entrevues; et, enfin, la rédaction du présent avis comprenant des questionnements, des orientations et des recommandations.

Il faut noter que les critères pris en compte pour constituer l'échantillon des commissions scolaires ont été les suivants :

- a) la couverture du plus grand nombre possible de commissions scolaires
- b) la situation géographique des commissions scolaires (milieu urbain ou rural, territoire étendu)
- c) les variations positives ou négatives du financement
- d) les besoins particuliers des clientèles immigrantes accueillies

En tout, 15 commissions scolaires réparties dans 12 régions administratives ont été rejointes, ce qui représente un quart des commissions scolaires du Québec qui accueillent plus de 70 % d'élèves issus de l'immigration ou environ les deux tiers (2/3) de la clientèle. Il ressort des trente heures d'entrevues et d'échanges un portrait complexe des services aux élèves immigrants et

d'importants questionnements qu'il importe d'expliciter, ce que nous nous proposons de faire dans le présent document.

Après une première série d'entrevues, une synthèse a été présentée aux membres du conseil de la CPSÉ de l'ACSQ qui ont convenu d'approfondir certains éléments de réflexion, notamment les défis de la réussite scolaire des élèves en régions éloignées, et en particulier, celle des élèves autochtones, les impacts de la concentration croissante de l'immigration en région urbaine ou périurbaine et les défis posés par les élèves allophones de deuxième et troisième génération. L'avis comporte, finalement, d'autres pistes de réflexion basées sur les commentaires recueillis lors des entrevues.

**PREMIÈRE PARTIE :
L'IMMIGRATION DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

1.1. Portrait de l'accueil des élèves immigrants dans les grandes régions administratives du Québec¹

1.1.1 *Contexte de l'immigration et de l'intégration d'élèves allophones dans les commissions scolaires*

Depuis plusieurs années, le Québec reçoit des immigrants dont le nombre et la diversité ne cessent de croître. Dans les quinze dernières années, le système scolaire québécois a enregistré une augmentation de près de 50 % de la proportion d'élèves nés à l'étranger; près d'un élève sur quatre est aujourd'hui issu de l'immigration. Cette immigration était, jusqu'en 1999, un phénomène strictement montréalais; la région métropolitaine accueillait alors 80 % des élèves immigrants.

À compter des années 2000, on enregistre à l'extérieur de la région métropolitaine une augmentation constante du nombre d'élèves qui passe de 22 000 en 1998-1999 à 40 000 en 2009-2010.

L'annexe 2 fait état de la distribution par région administrative des élèves issus de l'immigration en 2010-2011.

Il apparaît clairement que le million d'élèves issus de l'immigration se répartit en quatre régions :

Montréal	52 %
Laval-Laurentides-Lanaudière	18 %
Montérégie	15,5 %
Outaouais	13,8 %

1.2 Contexte politique du Québec et défis de l'accueil des élèves immigrants et des élèves allophones

Avec l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française (Loi 101), la presque totalité des nouveaux arrivants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire doivent faire leurs études en français. L'immigration francophone (Liban, Afrique du Nord, etc.) qui est favorisée par la législation québécoise représente la moitié des nouveaux élèves immigrants accueillis dans les écoles. Cette clientèle ne requiert que peu ou pas de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

¹ La première partie de l'avis s'inspire du document produit par le MELS « Guide pour l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration » (novembre 2013).

Association des cadres scolaires du Québec

En 2012, le MELS estimait que dans les commissions scolaires francophones, étaient inscrits 116 000 élèves dont la langue maternelle était autre que le français (21,6 % de l'ensemble de la clientèle), et que 10 000 nouveaux élèves immigrants, nés hors du Canada (et de la France), s'inscrivaient depuis 2010 chaque année pour la première fois dans une école québécoise.

Certains de ces élèves, déjà scolarisés dans leurs pays d'origine (Russie, Europe de l'Est, Europe du Nord, Asie), développent rapidement des compétences langagières en français, mais une proportion grandissante d'élèves nécessite des mesures de soutien plus soutenues à plus long terme.

Enfin, sous l'égide des Nations-Unies et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le Québec a accueilli, depuis 2006, presque 8 000 personnes issues des camps de réfugiés d'Asie (Bhoutan, Birmanie, Tibet), d'Amérique du Sud (Colombie, Équateur) et d'Afrique (Rwanda, Congo). Ces vagues de réfugiés civils s'installent au Québec dans quelques régions administratives ciblées tel que l'illustre le tableau suivant.

Lieu de résidence, en janvier 2012, des immigrants admis au Québec de 2006 à 2010, à titre de réfugiés pris en charge par l'État²

Région administrative	2006-2008	2009	2010	Total
Bas-Saint-Laurent	24	-	-	24
Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	-	-	31
Capitale-Nationale	882	396	390	1 668
Mauricie	245	83	62	390
Estrie	457	240	227	924
Montréal	537	160	154	851
Outaouais	427	147	192	766
Chaudière-Appalaches	45	6	-	51
Laval	200	87	78	365
Lanaudière	144	101	103	348
Laurentides	168	35	90	293
Montérégie	813	286	117	1 216
Centre-du-Québec	364	92	100	556
Autres lieux au Québec ou non déterminés	328	108	41	477
Total	4 665	1 741	1 554	7 960

L'arrivée de ces enfants dans les écoles pose d'énormes défis : ils peuvent présenter des retards scolaires, des chocs post-traumatiques, défis qui alourdissent, de façon certaine, la tâche des intervenants.

² Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, Banque de données sur la présence (mars 2013).

Deux éléments majeurs caractérisent le portrait de la situation que l'on vient de présenter :

- A) la présence historique du phénomène migratoire au Québec :
 - a) toutes les régions administratives sont concernées;
 - b) 56 des 72 commissions scolaires reçoivent des élèves immigrants;

- B) la complexité des défis reliés à l'immigration :
 - a) défis reliés à la concentration des élèves et à leur extrême dispersion entre les commissions scolaires;
 - b) concentration d'élèves dans certains milieux (notamment dans des milieux défavorisés) à l'intérieur de certaines commissions scolaires (certaines commissions scolaires qui accueillent seulement 10 % d'élèves issus de l'immigration ont pourtant, dans certaines de leurs écoles, des concentrations d'élèves allophones de plus de 50 %, une situation analogue à celles de certaines écoles montréalaises).

**DEUXIÈME PARTIE :
LES RÈGLES BUDGÉTAIRES DE 2011-2012, DE 2012-2013 ET DE 2013-2014**

2.1 Historique du financement et de la déclaration de la clientèle dans Charlemagne à partir des règles financières du MELS et des règles administratives de la DSCC³ de 2011 à 2014

Les tableaux qui suivent présentent un relevé comparatif des règles financières du MELS et des règles administratives de la DSCC pour les années qui précèdent 2011-2012, pour l'année 2012-2013 et pour l'année 2013-2014.

Éléments concernés	Jusqu'en 2011-2012	En 2012-2013	En 2013-2014
2.1.1 Intention de la mesure administrative (MELS)	Des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française s'adressent à des élèves dont la langue maternelle ⁴ n'est pas le français et qui, pour la première fois, reçoivent des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement ⁵	L'organisation des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française concerne des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, et qui, pour la première fois, reçoivent des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement	
2.1.2 Allocation versée par le MELS a) Définition	Ajustements à l'allocation de base pour organiser des activités éducatives pour ces élèves <ul style="list-style-type: none">• pour l'accueil et la francisation• pour le soutien aux élèves non-francophones• pour la connaissance de la langue et de la culture d'origine (PELO)		

³ DSCC : Direction des services aux communautés culturelles (MELS)

⁴ Première langue apprise par l'enfant et encore comprise par lui

⁵ Article 7 du Régime pédagogique

Association des cadres scolaires du Québec

Éléments concernés	Jusqu'en 2011-2012	En 2012-2013	En 2013-2014
<p>b) Caractéristiques de l'allocation</p>	<p>Allocation calculée sur la base d'élèves pris individuellement au fur et à mesure de leur arrivée dans les milieux scolaires</p> <p>↓</p> <p>Déclaration obligatoire dans Charlemagne « autres mesures » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 02 : élèves de moins de 9 ans ou sans retard scolaire • 03 : élèves présentant, à leur arrivée, des retards scolaires <p>↓</p> <p>Cette allocation représente un ayant droit; elle ne prend pas en considération les besoins des élèves, mais seulement leur nombre</p>	<p>Allocation globale accordée a priori selon les caractéristiques de l'effectif scolaire de chaque commission scolaire pour les deux années précédentes (2009-2010, 2010-2011) (données sociodémographiques extraites par le MELS : lieu de naissance de l'élève et langue maternelle)</p> <p>↓</p> <p>Le financement n'est plus lié à la déclaration « Autres mesures » : tous les élèves allophones (quelle que soit leur date d'arrivée) doivent avoir une valeur SASAF dans GPI</p> <p>Nouveaux codes (10, 11, 22, 23, 32, 33 et 34) selon les services et les structures mises en place pour l'élève*</p> <p>↓</p> <p>L'allocation prend en considération les besoins éducatifs des élèves puisqu'elle ne se limite plus à un nombre préétabli de mois</p>	<p>Le nombre moyen d'élèves nés à l'extérieur du Canada et inscrits pour la première fois dans le réseau québécois de l'éducation au cours des années (ce sont les années 2010-2011 et 2011-2012)</p> <p>Précisions apportées relativement à la valeur 11 : mesures ponctuelles pour favoriser la réussite d'un élève issu de l'immigration (soutien ciblé pour faciliter la progression des apprentissages et la diplomation)</p>

Association des cadres scolaires du Québec

<p>c) Calcul de l'allocation pour l'accueil et l'intégration des nouveaux élèves immigrants (10 000 élèves au niveau du Québec)</p>	<p>L'allocation est accordée à partir de l'arrivée des élèves et selon leur ordre d'enseignement</p> <p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préscolaire x 10 mois x nombre d'élèves - Primaire x 20 mois x nombre d'élèves - Secondaire x 30 mois x nombre d'élèves <p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation fluctuante - Bilans semestriels - Beaucoup de vérifications et d'ajustements à prévoir 	<p>L'allocation est calculée en fonction des effectifs des années antérieures (elle tient donc compte de l'arrivée des élèves au-delà du 30 septembre)</p> <p>↓</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Ordre d'enseignement</td> <td style="text-align: center;">Indice de développement humain du pays de naissance de l'élève</td> <td style="text-align: center;">Pourcentage de réfugiés parmi les personnes admises au Québec (1 x % de réfugiés)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Préscolaire : 0,2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Primaire : 0,5</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Secondaire : 1</td> <td style="text-align: center;">élevé : 0,5 autre : 1</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">Exemple : Népal x 1,42</td> </tr> </table> <p>Simplification de la gestion administrative et des suivis</p> <p>Pas d'ajustements en cours d'année</p>	Ordre d'enseignement	Indice de développement humain du pays de naissance de l'élève	Pourcentage de réfugiés parmi les personnes admises au Québec (1 x % de réfugiés)	Préscolaire : 0,2			Primaire : 0,5			Secondaire : 1	élevé : 0,5 autre : 1		x	x	Exemple : Népal x 1,42
Ordre d'enseignement	Indice de développement humain du pays de naissance de l'élève	Pourcentage de réfugiés parmi les personnes admises au Québec (1 x % de réfugiés)															
Préscolaire : 0,2																	
Primaire : 0,5																	
Secondaire : 1	élevé : 0,5 autre : 1																
x	x	Exemple : Népal x 1,42															
	<p>Montant global en 2011 : 34 millions répartis entre les commissions scolaires francophones et anglophones concernées</p>	<p>Le financement résulte d'une analyse des besoins relatifs des élèves selon leur parcours migratoire et leur scolarisation antérieure</p> <p>Exemple de pondération comparée de deux élèves du primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un élève russe du primaire : $1 \times 0,5 = 0,50$ • un élève birman du primaire : $1 \times 1 \times 0,4 = 1,4$ <p>Les élèves réfugiés parrainés par l'état génèrent un financement accru qui permettra d'ajuster en conséquence les services éducatifs offerts</p>															

Association des cadres scolaires du Québec

Montant 41,3 millions
(5 770 élèves pondérés x 7 173 \$/élève) répartis entre toutes les commissions scolaires francophones qui accueillent des immigrants

N. B. Enveloppe indexée et bonifiée pour la prise en considération de la baisse du nombre d'élèves par classe prévue dans les conventions collectives

Important : un nouvel élève arrivant ne génère un financement que pour l'année de son arrivée

* Valeurs SASAF

10	Pas besoin de services de soutien à l'apprentissage du français (SAF)
11	Soutien d'appoint en français
22	SAF – Classe ordinaire
23	SAF – Classe d'accueil
32	SAF – Classe ordinaire – Grand retard
33	SAF – Classe d'accueil – Grand retard
34	SAF – Classe uniquement grand retard

Association des cadres scolaires du Québec

Éléments concernés	Jusqu'en 2011-2012	En 2012-2013	En 2013-2014
<p>2.1.3 Autres montants alloués aux commissions scolaires</p> <p>a) MIEI Montant pour l'intégration des élèves issus de l'immigration (montant inclus dans « Besoins particuliers et allocation de base »)</p>	<p>Répartition de 6,8 millions entre 7 commissions scolaires historiquement de fortes concentrations ethniques (Commissions scolaires de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, Marie-Victorin, de la Pointe-de-l'Île, de Laval, de la Région-de-Sherbrooke, des Portages-de-l'Outaouais)</p>	<p>Montants fusionnés MIEI et PELO = 8,1 millions</p> <p>Montants répartis entre toutes les commissions scolaires francophones pour le soutien à l'intégration des élèves non-francophones déjà arrivés dans les écoles.</p> <p>En 2012-2013, les allocations versées aux commissions scolaires anglophones et à la Commission scolaire Harricana sont maintenues, mais la gestion en a été transférée au secteur des services à la communauté anglophone, aux affaires autochtones et au Plan Nord</p>	
<p>b) PELO Montant pour le programme d'enseignement des langues d'origine (montant inclus dans « Besoins particuliers et allocation de base »)</p>	<p>Répartition de 1,7 million entre 7 commissions scolaires</p> <p>(Commissions scolaires English Montréal, de Montréal, de la Pointe-de-l'Île, Marguerite-Bourgeoys, Lester B.-Pearson, Sir-Wilfrid-Laurier et Harricana)</p>	<p>Information non disponible pour ce qui concerne les commissions scolaires pour 2013-2014</p>	

Association des cadres scolaires du Québec

Éléments concernés	Jusqu'en 2011-2012	En 2012-2013	En 2013-2014
<p>c) Projets particuliers (mesure 30211)</p> <p>Quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture ○ innovation dans les pratiques d'accueil ○ aide à la scolarisation des élèves immigrants en situation de grand retard scolaire ○ partenariat école-famille-communauté 	<p>Montant alloué : 1,08 million</p> <p>Chaque commission scolaire présente au MELS des projets dans l'un ou l'autre des quatre volets</p> <p>↓</p> <p>Lourdeur administrative : élaboration des documents et double reddition de comptes par année</p>	<p>Un million réparti entre 33 commissions scolaires selon le nombre d'écoles qui comptent plus de 25 élèves nés à l'extérieur du Canada; montant a priori par tranche de 10 000 \$, 50 000 \$ ou 100 000 \$</p> <p>Désignation d'un porteur de dossier par commission scolaire</p> <p>Les quatre volets sont ramenés à deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. soutenir et valoriser l'apprentissage du français 2. favoriser l'intégration harmonieuse à l'école <p>Reddition de compte « sommaire » anticipée (mesure 30211)</p>	
<p>d) Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire</p>		<p>Démarche conforme à celle de 2011-2012 (mesure 30210)</p>	<p>Mesure 30212</p>
<p>e) Soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille</p>	<p>Volet 4 : 15 000 par projet présenté</p>	<p>L'engagement d'agents de liaison était inclus dans la mesure de soutien aux élèves allophones.</p>	<p>Nouvelle mesure 30213 : une allocation est accordée pour assurer aux commissions scolaires dont le territoire (15) a été désigné par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) l'embauche d'intervenants communautaires pour accueillir des personnes</p>

Association des cadres scolaires du Québec

			réfugiées sélectionnées à l'étranger. Un montant de 25 000 \$ sera accordé aux 15 commissions scolaires ciblées
f) Réussite éducative des élèves autochtones	Allocation déterminée en fonction des projets retenus. Chaque commission scolaire doit soumettre son projet		Mesure 30109 L'allocation est déterminée en fonction des projets retenus par le ministère et des Ressources Financières disponibles. Les projets devront cibler les interventions auprès d'élèves autochtones pour favoriser leur réussite scolaire, assurer la maîtrise de la langue d'enseignement et la mise à niveau des acquis scolaires, faciliter leur adaptation à la vie scolaire et permettre la réalisation d'expériences de réussite

2.2 Commentaires généraux sur l'ensemble des règles budgétaires

Les règles budgétaires de l'année 2012-2013 rompent avec un historique de plus de vingt ans du financement des élèves allophones. Plus de 90 % des commissions scolaires ont connu, en 2012-2013, une augmentation notable, par rapport à 2010-2011, de leur allocation pour l'accueil et la francisation.

Mais, considérant que ces règles budgétaires n'ont été explicitées qu'en juillet 2012, leur impact sur l'organisation des services a été très variable, d'une commission scolaire à l'autre.

Les nouvelles règles budgétaires et la codification des mesures des services particuliers d'accueil et de soutien pour l'apprentissage du français (SASAF) proposées par le MELS introduisent d'importants changements dans l'accueil et l'organisation des services aux élèves allophones et aux autres élèves ayant besoin de soutien à l'apprentissage du français. Pour s'assurer d'optimiser les ressources allouées, il serait opportun que le MELS, en 2013-2014, explicite ces changements et invite les commissions scolaires à partager leurs initiatives, leurs modèles de structures organisationnelles et des pratiques gagnantes susceptibles d'optimiser les ressources allouées.

2.3 Recommandations, orientations et questionnements sur des segments spécifiques des règles budgétaires

2.3.1 À propos du calcul de l'allocation reliée à la mesure pour l'accueil des élèves

A) Le montant accordé *a priori* simplifie de beaucoup la gestion des ressources. Il permet de planifier, au début de l'année scolaire, la mise en place de structures et l'engagement de personnel qualifié pour répondre aux besoins des milieux.

La majorité des commissions scolaires interrogées dispensent les services dès la rentrée scolaire.

B) Les règles de calcul sont perçues par les personnes à qui nous avons parlé comme plus équitables. La pondération selon l'ordre d'enseignement est conforme aux années antérieures. Toutefois, les dernières données de la recherche établissant, à compter de l'âge de neuf ans, un seuil plus critique d'apprentissage d'une langue seconde, il serait intéressant de prendre en considération ce paramètre plutôt que celui de l'âge de douze ans, âge d'entrée du secondaire.

C) La pondération selon le pays de naissance suscite une adhésion plus nuancée de la part des gestionnaires responsables du dossier. Toutes les commissions scolaires accueillant des réfugiés civils apprécient la très nette prise en considération des pourcentages de réfugiés du sous-continent d'origine puisque ces élèves requièrent de plus amples services et à plus long terme. L'augmentation de l'allocation a permis de concevoir des structures d'accueil susceptibles de s'ajuster au cheminement scolaire de ces élèves (classes fermées, paliers

d'intégration, classes semi-ouvertes, intégration complète, etc.). Les défis de l'intégration des élèves réfugiés gagneraient à être mieux connus de l'ensemble des commissions scolaires. La considération de l'indice de développement économique et culturel du pays d'origine a été globalement saluée par les personnes qui ont participé aux entrevues, car elle reflète souvent les caractéristiques du parcours scolaire antérieur à l'arrivée de l'élève au Québec. Un élève arrivant d'Haïti ou du Congo n'a pas les mêmes besoins qu'un élève arrivant de Russie ou de Norvège.

Toutefois, privilégier le pays d'origine, c'est mettre l'accent sur l'aspect « migratoire » plutôt que sur l'aspect « langue maternelle autre que le français ». En effet, il existe, au Québec, de nombreux élèves nés ici, mais qui arrivent à l'école sans parler le français, qu'ils soient créoles, hispanophones, asiatiques ou autres; ils posent aux commissions scolaires des défis d'intégration analogues à leurs compatriotes qui arrivent de leurs pays d'origine.

L'impact de la considération du pays d'origine a été particulièrement dramatique pour les régions administratives qui accueillent un grand nombre d'élèves autochtones. Les régions d'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et du Nord-du-Québec ont perdu souvent plus de 50 % de leur financement. Les services complémentaires accordés aux écoles (mesures 30108 et 30109 pour favoriser la réussite des élèves autochtones) ne suffisent pas. Dans ces régions, les défis d'apprentissage du français, langue seconde, se conjuguent presque systématiquement aux défis de la défavorisation et leurs taux de réussite restent dramatiquement bas (une commission scolaire déplorait un taux de 14 %).

Recommandation n° 1

L'ACSQ recommande au MELS de prendre aussi en considération les élèves non-francophones nés au Québec, incluant les élèves autochtones, dans le calcul de l'allocation a priori pour l'accueil des élèves issus de l'immigration.

2.3.2 À propos du calcul de l'allocation reliée à la mesure pour le soutien des élèves déjà présents dans les milieux

Si dans certaines commissions scolaires, l'allocation pour le soutien aux élèves a été décentralisée aux écoles et permet d'ajuster, notamment, les services aux élèves en « écart grave de scolarisation » dans la plupart des commissions scolaires, elle a été fusionnée à l'allocation pour l'accueil. Or, il s'agissait bien d'un financement totalement nouveau, généré par la disposition des montants pour l'intégration des élèves issus de l'immigration (MIEI) que seulement sept commissions se partageaient depuis plus de vingt ans.

Recommandation n° 2

L'ACSQ recommande au MELS d'expliciter plus clairement les deux volets de l'allocation pour les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants (montant dédié à l'accueil des élèves immigrants et montant dédié au soutien des élèves non-francophones) et de susciter une réflexion sur l'organisation des services d'accueil de l'élève immigrant.

2.3.3 À propos des mesures 30210, 30211, 30212 et 30213

Cette allocation, répartie a priori selon le nombre d'écoles de plus de 25 élèves issus de l'immigration, a été saluée très positivement par les personnes ayant répondu à notre questionnaire, notamment pour la simplicité de la démarche et la reddition de comptes allégée par rapport aux projets par volets des années antérieures.

Si, dans certaines commissions scolaires, l'allocation a permis dans les écoles l'émergence d'initiatives originales, dans beaucoup d'autres et, notamment, dans les commissions scolaires accueillant un grand nombre d'élèves issus de l'immigration, cette allocation a généré une coordination administrative importante allant jusqu'à l'engagement d'une personne-ressource supplémentaire.

Recommandation n° 3

L'ACSQ recommande au MELS de clarifier la mesure 30210 (30211, 30212 et 30213) et ses normes d'allocation.

Recommandation n° 4

L'ACSQ recommande au MELS de mettre à la disposition des commissions scolaires des statistiques actualisées chaque année de leur clientèle immigrante (pays d'origine, langues parlées à la maison, etc.) et de la clientèle de l'ensemble du Québec pour permettre aux écoles d'ajuster leurs projets à la réalité culturelle de leurs élèves.

2.3.4 À propos de la détermination des valeurs SASAF (10, 11, 22, 23, 32, 33 et 34 identifiées dans « autres mesures »)

A) Les valeurs SASAF (services particuliers d'accueil et de soutien pour l'apprentissage du français) attribuées aux élèves immigrants reflètent les structures mises en place. La plupart des commissions scolaires qui accueillent moins de 10 % d'élèves allophones et dont le territoire est très étendu privilégient l'intégration des élèves allophones en classes régulières; ce sont donc les valeurs 22 et 10 qui sont utilisées.

Association des cadres scolaires du Québec

Les commissions scolaires qui comptent plus de 20 % d'élèves immigrants dans leur clientèle peuvent diversifier les structures d'accueil pour répondre aux besoins diversifiés des élèves. Elles utilisent souvent les valeurs 10, 22, 23, 32 et 33.

La valeur 34 semble peu retenue et suscite des inquiétudes : on risque d'associer les élèves allophones aux élèves en grand retard scolaire.

La valeur 11 « Soutien linguistique d'appoint » nécessiterait des précisions de la part du MELS.

Recommandation n° 5

L'ACSQ recommande au MELS :

- d'assurer que techniquement, l'arrimage entre les changements du MELS et le support de la GRICS se fasse dans des délais raisonnables (ce n'est qu'en mai 2012 que la Société GRICS a développé une procédure pour traiter massivement les valeurs 10).

B) En juillet 2012, la Direction des services aux communautés culturelles a assuré les commissions scolaires que les valeurs SASAF permettaient un « monitoring de système » et qu'elles n'étaient pas liées au financement. L'ACSQ partage le scepticisme des intervenants contactés :

- N'y a-t-il pas un risque de favoriser un modèle d'organisation plutôt qu'un autre ?
- Puisque l'allocation soutient la mise en place des services, le soutien linguistique d'appoint (valeur 11) aura-t-il une incidence sur le financement ?

Recommandation n° 6

L'ACSQ recommande au MELS

- d'explicitier la codification SASAF dans Charlemagne;
- de présenter, pour la reddition de comptes, des attentes uniformes et explicites pour toutes les commissions scolaires.

C) Plusieurs intervenants ont signalé le fait que les valeurs SASAF coïncident avec des valeurs utilisées pour des EHDAA.

Recommandation n° 7

L'ACSQ recommande au MELS de s'assurer que les valeurs attribuées dans le système SASAF sont différentes de celles qui sont utilisées pour les EHDAА afin d'éviter une confusion (la valeur 34 dans SASAF correspond aux élèves présentant un grand retard scolaire; dans la codification pour les EHDAА, cette valeur correspond aux élèves présentant une dysphasie en attente de validation).

2.4 En guise de conclusion de la deuxième partie

L'ACSQ note que les nouvelles règles budgétaires ont allégé la bureaucratie scolaire : il n'y a plus de triple déclaration de services, ni de contrôle des effectifs, mais un financement généré par l'extraction de données sociodémographiques qui prend en considération les besoins particuliers des clientèles les plus vulnérables de même que les élèves qui arrivent de pays moins bien nantis ou des camps de réfugiés. L'Association ne peut que saluer ce changement.

Les échanges avec les acteurs du dossier de l'immigration ont rapidement glissé du quantitatif vers des questions beaucoup plus complexes. Comment faire mieux, même avec plus ? Comment cerner les besoins d'un élève allophone et tracer un trait entre la barrière de la langue et une difficulté d'apprentissage ? Comment s'assurer que le modèle de services retenu favorise la persévérance et la réussite des élèves allophones ? L'ensemble des personnes interrogées ont indiqué que ces préoccupations se reflétaient dans la convention de partenariat de leur commission scolaire et dans les conventions de gestion et de réussite éducative de leurs écoles.

Ces éléments seront développés dans la troisième partie du présent mémoire.

TROISIÈME PARTIE :

**BESOINS DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION ET SOUTIEN AUX COMMISSIONS SCOLAIRES
DANS L'ORGANISATION DES SERVICES À CES ÉLÈVES**

A) Le « suivi » du cheminement scolaire des élèves allophones est une préoccupation récurrente des intervenants scolaires concernés. Unaniment, les cadres scolaires interpellés ont souligné un certain nombre de besoins urgents à combler, besoin d'outils cohérents, uniformisés et rigoureux :

- pour mieux cerner les acquis scolaires à l'arrivée des élèves
- pour disposer d'évaluations langagières qui établissent des balises de l'apprentissage du français, langue seconde à l'oral, à l'écrit et en lecture, ainsi qu'en mathématique
- au primaire, pour outiller l'évaluation des élèves en activant la production, annoncée depuis trois ans, des paliers d'interprétation de la progression des apprentissages
- au secondaire, pour développer du matériel adapté à l'âge des élèves

Recommandation n° 8

L'ACSQ recommande au MELS

- de produire et de diffuser rapidement des outils pour soutenir les commissions scolaires quant à l'analyse des besoins d'apprentissage et d'évaluation des élèves.

B) Excepté pour les commissions scolaires dans lesquelles l'immigration fait partie de leur culture organisationnelle, le dossier de l'immigration reste un dossier sensible dans lequel les intervenants ne sont pas toujours confortables. En effet, comment développer une expertise si le phénomène migratoire est sporadique, nouveau ou inconstant ? À cet égard, les intervenants ont fait ressortir des besoins de formation continue pour les enseignants titulaires qui accueillent les élèves dans leur classe et de formation initiale pour les enseignants des classes d'accueil.

Recommandation n° 9

L'ACSQ recommande au MELS

- d'ajuster l'offre de formation de la Direction des services aux communautés culturelles aux besoins de l'ensemble des commissions scolaires;
- de s'assurer que les programmes des universités pour la formation initiale en langue seconde comportent des cours traitant de l'enseignement en classe d'accueil;
- de s'assurer que les programmes de formation universitaire en enseignement primaire et secondaire comportent des cours traitant de l'enseignement à des élèves allophones intégrés en classe régulière.

**QUATRIÈME PARTIE :
AUTRES PISTES DE RÉFLEXION**

Lors des entrevues, les gestionnaires ont profité de l'occasion pour aborder plusieurs éléments qui, sans être en lien directement avec l'application des nouvelles règles budgétaires, ont des incidences sur ce dossier.

Plusieurs commissions scolaires accueillent des élèves autochtones. Les intervenants constatent qu'au soutien à la francisation doivent s'ajouter des interventions afin de favoriser leur persévérance et leur réussite scolaire.

Piste A

Sur les enjeux de la réussite, la réussite scolaire des élèves autochtones, l'ACSQ recommande au MELS :

d'entreprendre une réflexion sur les enjeux de leur réussite scolaire en partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et le ministère de la Santé et des Services sociaux, afin de coordonner les ressources pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire des autochtones.

Les règles budgétaires des deux dernières années ont provoqué une réflexion sur la gestion administrative des allocations et sur les rôles complémentaires joués par les services des ressources financières, l'organisation scolaire et les services éducatifs des commissions scolaires. La clarification des rôles de chacun a permis de développer des façons de faire et une vision systémique des responsabilités à partager. La gestion de l'allocation a pris toutes les nuances possibles entre centralisation et décentralisation des montants alloués.

Au-delà de cette dynamique organisationnelle persiste un isolement des acteurs que plusieurs ont verbalisé avec beaucoup d'ouverture et de confiance. L'initiative de l'ACSQ de rejoindre directement les intervenants a été saluée; il s'agit d'une première à renouveler, ont déclaré plusieurs personnes interrogées. Il ressort de ces commentaires un besoin de reproduire au niveau régional la réflexion qui a eu lieu localement entre tous les intervenants. Cette réflexion doit se situer aussi bien aux paliers décisionnels que sur le terrain (personnel pédagogique, direction d'école, personnel des services complémentaires).

Piste B

L'ACSQ recommande au MELS :

- a) de favoriser l'émergence de tables régionales de concertation sur les enjeux de l'immigration;
- b) de faciliter le regroupement de commissions scolaires qui partagent les mêmes enjeux;
- c) d'encourager la recherche universitaire et la multiplication de projets de recherche de type collaboratif (Chantier 7) entre les universités et les commissions scolaires

Les enjeux de l'intégration des élèves immigrants débordent largement les responsabilités du secteur de l'éducation comme l'ont souligné de nombreux intervenants.

Piste C

L'ACSQ recommande au MELS de favoriser la concertation entre les ministères impliqués (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère du Travail) et le niveau municipal, afin de soutenir l'intégration des familles et leur installation durable au Québec, surtout en région, dans le respect de leur diversité culturelle.

Enfin, plusieurs intervenants ont souligné la difficulté de retrouver des informations sur le site de la Direction des services aux communautés culturelles et ont souligné qu'il est souvent plus rapide de chercher l'information à travers un moteur de recherche.

Piste D

L'ACSQ recommande au MELS de réorganiser le site Internet du Ministère et de la Direction des services aux communautés culturelles afin que toutes les informations soient accessibles, actualisées et facilement repérables.

CONCLUSION

L'ACSQ constate que les modifications aux modalités de subvention des services aux élèves issus de l'immigration ont suscité une réflexion en profondeur dans les commissions scolaires concernées. En effet, à la suite à l'application des règles budgétaires, tous les intervenants concernés ont indiqué avoir dû analyser les modalités des services aux élèves immigrants. Cette analyse a mis en évidence des besoins d'outils, des besoins de formation des différents intervenants et des besoins de travail en réseau.

Les réalités de l'immigration et les besoins des élèves qui ne parlent pas français étant fort différents d'une région à l'autre, les gestionnaires soulignent la nécessité d'adapter l'offre de formation et de solliciter l'expertise développée par les différentes régions selon la clientèle qu'elles doivent desservir. De plus, il serait intéressant de se doter d'un mécanisme de partage et de réseautage, ce qui contribuerait à rompre l'isolement des intervenants qui vivent des réalités similaires.

Enfin, l'ACSQ tient à remercier M. Roger Delisle et M^{me} Nicole Pocholle, rédacteurs du présent avis, pour avoir mis à notre service leur expertise et leur profonde connaissance de ce dossier.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES IMMIGRANTS

- 1** Portrait général de la commission scolaire (territoire desservi, pourcentage d'allophones, etc.)

- 2** Première partie : caractéristiques de la clientèle
 - 2.1** Nombre d'élèves immigrants allophones en relation avec la clientèle des autres élèves

 - 2.2** Historique de l'immigration (au-delà de cinq ans; les dernières années; la dernière année)

 - 2.3** Description des types d'immigration :
 - a) proportion des allophones par rapport à la clientèle immigrante
 - b) origines ethniques des élèves
 - c) caractéristiques: avec ou sans retard scolaire; clientèles parrainées par l'État ou par des organismes; âge des élèves immigrants du préscolaire, du primaire et du secondaire
 - d) autres éléments significatifs;

 - 2.4** Calendrier d'arrivée des élèves :
 - a) avant le 30 septembre (plus de 75 % des élèves; plus de 50 %; 50 %; moins de 50 %)
 - b) période de l'année au cours de laquelle arrivent le plus d'élèves (pendant l'été; toute l'année; à d'autres moments forts)

 - 2.5** Répartition de la clientèle dans les écoles (répartition équilibrée; concentration dans certains secteurs (défavorisés; urbains; autres)

 - 2.6** Mobilité de la clientèle (clientèle stable dans certains milieux; clientèle qui se déplace d'un milieu à l'autre; clientèle rendue captive par la commission scolaire)

 - 2.7** Perception des milieux au regard de la clientèle immigrante (atout pour la stabilité des effectifs scolaires; défis d'intégration; charge supplémentaire de travail; autres perceptions)

 - 2.8** Soutien de la commission scolaire dans l'intégration des élèves immigrants (types de support retenus; tables de concertation; aide des services sociaux; aide des services de santé; etc.)

3 Deuxième partie: financement et services aux élèves immigrants

3.1 Responsabilité de la gestion des ressources des allocations du MEL S :

- a) identification des services : organisation scolaire; services éducatifs; services de ressources financières; autres services)
- b) identification des dispositions prisées par la commission scolaire pour répondre aux besoins des élèves au-delà de l'année scolaire (contrairement aux années antérieures, l'allocation n'est donnée qu'à l'arrivée de l'élève)

3.2 Ventilation budgétaire: budget centralisé; budget décentralisé en partie aux écoles; budget entièrement décentralisé aux écoles

3.3 Modalités de dispensation des services :

- a) structures mises en place par la commission scolaire pour soutenir les élèves
- b) intégration des élèves en classe régulière en fonction de certains éléments (âge des élèves, développement cognitif des élèves, autres éléments)
- c) identification des mesures particulières mises en place pour soutenir les élèves en grand retard scolaire, les élèves réfugiés, etc.
- d) moment de l'année scolaire où commencent les services de francisation (août, fin de septembre, autre moment)
- e) durée des services de francisation (nombre de mois)
- f) modalités de l'évaluation des besoins des élèves (identification des personnes qui font l'évaluation langagière des élèves au début et à la fin de l'année; identification des personnes qui font l'évaluation de la fin des services; identification des procédures mises en place; besoins particuliers reliés à l'évaluation)
- g) bulletins des élèves (bulletins réguliers avec des notes, bulletins adaptés)
- h) incidences de la présence d'élèves allophones sur les taux de réussite et les conventions de gestion)
- i) identification des services complémentaires que reçoivent les élèves allophones pendant leur francisation (orthopédagogie, psychologie, psychiatrie, santé)
- j) distinctions dans la gestion des deux allocations : nouveaux immigrants; immigrants déjà en place

- 3.4** Codification des élèves dans GPI :
 - a) identification des personnes responsables d'inscrire, dans GPI « autres mesures », les codes attribués aux élèves (10, 11, 22, 23, 32, 33, 34)
 - b) compréhension des codes
 - 3.5** Services de soutien pédagogique, en dehors des services administratifs : identification des types de personnes responsables et de leur statut (temps plein ou temps partiel); identification du type de personnes qui dispensent la francisation (enseignants appartenant au champ 20, enseignants réguliers, orthopédagogues, autres personnes)
 - 3.6** Impacts des modifications apportées à l'allocation reliée au programme MIEI;
 - 3.7** Modalités relatives à l'organisation du programme PELO
 - 3.8** Organisation de projets particuliers dans les quatre volets de l'allocation : impacts du passage vers un fonctionnement a priori
 - 3.9** Programmes de rapprochement culturel: participation de la commission scolaire
- 4** Troisième partie : Autres commentaires relatifs aux allocations du MELS, aux programmes de francisation, à l'évaluation, aux services aux élèves, à l'intégration des élèves dans la société, etc.

ANNEXE 2

TABLEAU COMPARATIF DU FINANCEMENT PAR RÉGION

Commission scolaire		Allocation pour l'accueil et la francisation				VARIATION	%
		Mesure pour l'accueil des	Mesure pour le soutien aux	Allocation totale, 2012	Total, 2010-2011		
Monts-et-Marées, CS des Phares, CS des Fleuves-et-des-Lacs, CS du Kamouraska-Rivière-du-Loup,	711000	795 \$	834 \$	1 629 \$	5 702 \$	- 4 073 \$	- 73%
	712000	43 691 \$	6 705 \$	50 396 \$	30 095 \$	20 301 \$	67%
	713000	3 752 \$	973 \$	4 725 \$	489 \$	4 236 \$	867%
	714000	20 498 \$	3 057 \$	23 555 \$	17 572 \$	5 983 \$	34%
Pays-des-Bleuets, CS du Lac-Saint-Jean, CS du Rives-du-Saguenay, CS des De La Jonquière, CS	721000	70 085 \$	3 300 \$	73 385 \$	10 181 \$	63 204 \$	621%
	722000	54 501 \$	3 370 \$	57 871 \$	11 145 \$	46 726 \$	419%
	723000	46 343 \$	8 546 \$	54 889 \$	36 399 \$	18 490 \$	51%
	724000	60 595 \$	3 405 \$	64 000 \$	7 792 \$	56 208 \$	721%
Charlevoix, CS de Capitale, Cs de la Découvreurs, CS des Premières-Seigneuries, CS des Portneuf, CS de	731000	1 054 \$	278 \$	1 332 \$	3 393 \$	- 2 061 \$	- 61%
	732000	1 039 830 \$	106 270 \$	1 146 100 \$	716 777 \$	429 323 \$	60%
	733000	490 588 \$	57 669 \$	548 257 \$	342 421 \$	205 836 \$	60%
	734000	241 165 \$	31 753 \$	272 918 \$	190 615 \$	82 303 \$	43%
	735000	14 152 \$	1 911 \$	16 063 \$	8 443 \$	7 620 \$	90%
Chemin-du-Roy, Cs du Énergie, CS de l' Hauts-Cantons, CS des	741000	276 502 \$	27 028 \$	303 530 \$	183 621 \$	119 909 \$	65%
	742000	44 130 \$	9 171 \$	53 301 \$	33 833 \$	19 468 \$	58%
	751000	11 966 \$	9 345 \$	21 311 \$	34 813 \$	- 13 502 \$	- 39%
Région-de-Sherbrooke, CS de Sommets, CS des	752000	1 464 860 \$	137 015 \$	1 601 875 \$	996 150 \$	605 725 \$	61%
	753000	20 453 \$	20 531 \$	40 984 \$	77 264 \$	- 36 280 \$	- 47%
Pointe-de-l'Île, CS de la Montréal, CS de Marguerite-Bourgeoys, CS	761000	5 670 599 \$	888 896 \$	6 559 495 \$	3 732 318 \$	2 827 177 \$	76%
	762000	13 485 681 \$	2 636 465 \$	16 122 146 \$	13 863 393 \$	2 258 753 \$	16%
	763000	7 768 491 \$	1 619 169 \$	9 387 660 \$	8 612 081 \$	775 579 \$	9%
Draveurs, CS des Portages-de-l'Outaouais, CS du Cœur-des-Vallées, CS au Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS	771000	604 022 \$	103 908 \$	707 930 \$	336 391 \$	371 539 \$	110%
	772000	979 403 \$	193 607 \$	1 173 010 \$	950 003 \$	223 007 \$	23%
	773000	18 498 \$	8 199 \$	26 697 \$	19 517 \$	7 180 \$	37%
	774000	25 802 \$	26 611 \$	52 413 \$	92 889 \$	- 40 476 \$	- 44%
Lac-Témiscamingue, CS du Rouyn-Noranda, CS de Harricana, CS Or-et-des-Bois, CS de l' Lac-Abitibi, CS du	781000	9 963 \$	7 122 \$	17 085 \$	35 978 \$	- 18 893 \$	- 53%
	782000	3 285 \$	3 335 \$	6 620 \$	8 247 \$	- 1 627 \$	- 20%
	783000	1 807 \$	4 725 \$	6 532 \$	8 497 \$	- 1 965 \$	- 23%
	784000	8 428 \$	15 737 \$	24 165 \$	48 367 \$	- 24 202 \$	- 50%
	785000	10 451 \$	2 293 \$	12 744 \$	5 444 \$	7 301 \$	134%
Estuaire, CS de l' Fer, CS du Moyenne-Côte-Nord, CS de la	791000	10 746 \$	4 412 \$	15 158 \$	10 859 \$	4 299 \$	40%
	792000	1 838 \$	16 536 \$	18 374 \$	23 599 \$	- 5 225 \$	- 22%
	793000		8 268 \$	8 268 \$	31 630 \$	- 23 362 \$	- 74%
Baie-James, CS de la	801000	8 433 \$	6 740 \$	15 173 \$	33 253 \$	- 18 080 \$	- 54%
Îles, CS des Chic-Chocs, CS des René-Lévesque, CS Côte-du-Sud, CS de la	811000		1 529 \$	1 529 \$	3 190 \$	- 1 661 \$	- 52%
	812000	3 718 \$	3 161 \$	6 879 \$	7 386 \$	- 507 \$	- 7%
	813000	3 402 \$	7 990 \$	11 392 \$	44 124 \$	- 32 732 \$	- 74%
	821000	9 122 \$	2 467 \$	11 589 \$	6 824 \$	4 765 \$	70%
Appalaches, CS des Beauve-Etchemin, CS de la Navigateurs, CS des	822000	21 864 \$	3 335 \$	25 199 \$	16 799 \$	8 400 \$	50%
	823000	127 168 \$	10 561 \$	137 729 \$	52 498 \$	85 231 \$	162%
	824000	69 243 \$	10 596 \$	79 839 \$	59 475 \$	20 364 \$	34%
Laval, CS de	831000	2 699 797 \$	873 923 \$	3 573 720 \$	2 471 361 \$	1 102 359 \$	45%
Affluents, CS des Samares, CS des	841000	276 905 \$	69 446 \$	346 351 \$	182 065 \$	164 286 \$	90%
	842000	204 724 \$	25 048 \$	229 772 \$	174 860 \$	54 912 \$	31%
Seigneuries-des-Mille-Îles, CS Rivière-du-Nord, CS de la Laurentides, CS des Pierre-Neveu, CS	851000	345 267 \$	105 402 \$	450 669 \$	227 778 \$	222 891 \$	98%
	852000	249 618 \$	37 936 \$	287 554 \$	223 268 \$	64 286 \$	29%
	853000	81 268 \$	15 042 \$	96 310 \$	59 699 \$	36 611 \$	61%
	854000	13 743 \$	1 841 \$	15 584 \$	3 530 \$	12 054 \$	341%
Sorel-Tracy, CS de Saint-Hyacinthe, CS de Hautes-Rivières, CS des Marie-Victorin, CS Patriotes, CS des Val-des-Cerfs, CS du Grandes-Seigneuries, CS des Vallée-des-Tisserands, CS de la	861000	31 819 \$	3 335 \$	35 154 \$	2 851 \$	32 303 \$	1133%
	862000	248 987 \$	31 336 \$	280 323 \$	166 548 \$	113 775 \$	68%
	863000	52 411 \$	17 092 \$	69 503 \$	53 519 \$	15 984 \$	30%
	864000	3 118 693 \$	513 842 \$	3 632 535 \$	2 396 966 \$	1 235 569 \$	52%
	865000	227 484 \$	31 544 \$	259 028 \$	126 012 \$	133 016 \$	100%
	866000	303 270 \$	68 508 \$	371 778 \$	425 646 \$	- 53 868 \$	- 13%
	867000	163 679 \$	118 846 \$	282 525 \$	310 372 \$	- 27 847 \$	- 9%
	868000	8 117 \$	14 209 \$	22 326 \$	46 664 \$	- 24 338 \$	- 52%